

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E ,
 OU P A P I E R - N O U V E L L E S
 DE T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S .

Du MARDI 13 Septembre 1791.

T U R Q U I E .

De Constantinople , le 22 juillet.

LE peuple avoit depuis long-tems témoigné par des murmures son mécontentement de ce que le sultan actuel n'avoit point de postérité ; mais ce prétexte d'émeute n'existe plus. Le grand-seigneur a fait déclarer le 15 de ce mois, dans une des mosquées de cette capitale, la grosseffe de deux sultanes ; il a ordonné des prières publiques pour leur heureuse délivrance , & a fait distribuer des aumônes abondantes.

Seid Achmet Pacha, beau-frere de l'empereur, & gouverneur de la Morée, étant arrivé ici depuis quelques jours avec un corps de quinze mille hommes, a été chargé de la garde & du commandement des châteaux & forteresses situés le long du canal de la mer Noire : une partie de ses troupes y a été mise en garnison, & le reste s'est mis en marche pour rejoindre la grande armée. Cette milice observe une discipline si exacte qu'elle n'a commis aucun excès sur son passage ; on ne lui a pas même entendu tirer un seul coup de fusil, quoique dans de pareilles circonstances l'usage de ces troupes fût de faire des salves continuelles.

Le chef des eunuques, qui s'étoit mis à la tête de quelques milliers d'Arabes pour piller les trésors de la Mecque, a été contraint, à ce qu'on assure, de se retirer, & de renoncer à son projet. La Porte a promis une indemnité convenable pour les dommages que plusieurs François ont souffert par les vexations de Gazan Pacha, gouverneur d'Acre. Elle a aussi nommé une commission pour ramener ce gouverneur à l'obéissance, & veiller à la sûreté des habitans.

Il arriva ici le 19 un kirlangits dont les Russes s'étoient emparés, mais que les Turcs ont repris depuis peu dans l'Archipel. Parmi l'équipage de ce petit navire se trouvent quelques matelots chrétiens, sujets de cet empire, & qui servoient sur le même bord lorsque les Russes s'en emparerent : ils ont été non-seulement mis en liberté ; mais ils ont reçu une gratification pour les récompenser de leur captivité chez l'ennemi.

Après une longue interruption de correspondance, on recut hier des lettres de Salonique, qui annoncent que la peste fait d'affreux ravages dans la Morée, & que M. Georges Paul, consul hollandois, ayant été obligé, pour éviter ce fleau, de se retirer avec sa famille, à Céphalonio, celui qu'il avoit laissé pour veiller en son absence aux intérêts de sa nation, a été emporté par cette cruelle maladie.

S U I S S E .

Extrait de plusieurs lettres de Geneve, des 5 & 7 septembre.

La lettre de M. Saladin-Egerton, insérée dans la Gazette Universelle, a révolté tous les bons citoyens de Geneve. L'indignation étoit d'autant plus vive, qu'on craignoit que la nation françoise n'attribuât à la généralité des Genevois des sentimens qui n'appartiennent qu'à un très-petit nombre d'individus. Il ne seroit pas difficile de prouver que les trois

quarts au moins des habitans de la république se félicitent d'une révolution qui, en établissant la liberté françoise, prépare la chute de l'aristocratie genevoise, & nous délivre les uns & les autres du despotisme des courtisans : car nos aristocrates frémissent d'avoir perdu tout espoir de retrouver un autre Vergeennes en France. Tous les Genevois ne pensent pas, il est vrai, d'une manière uniforme sur votre constitution : on l'auroit regardée comme bien plus solide, si les pouvoirs eussent été mieux divisés, si on eût donné à la royauté un intérêt plus direct à l'exécution des loix ; si... mais il n'est personne ici qui puisse estimer un Bouillé, qui trahit ses sermens & sa patrie.

Au reste, l'exiguité de notre état devoit nous commander un modeste silence sur la révolution d'un grand empire. Au moins, après avoir vu avec douleur que des puissances voisines se fussent mêlées de nos affaires politiques, il ne convient point à un citoyen genevois d'appeler sur la France cette intervention étrangere. Ainsi, quant aux affaires du pays de Vaud, nous devons penser que *chacun est maître chez soi*. Nous n'avons pas oublié que le canton de Berne a contribué à notre asservissement en 1782 ; mais c'est une politique que nous détestons, & que rien ne nous engage à imiter.

P. S. Le gouvernement de Geneve a désapprouvé, d'une manière authentique, la lettre de M. Saladin-Egerton ; mais je dois dire aussi, à la décharge de celui-ci, qu'il n'avoit point compté que sa lettre fût imprimée (1), vu qu'elle fait partie d'une correspondance qui, jusqu'à présent, étoit restée dans le secret.

(C'est d'un membre du grand-conseil que nous tenons ce post-scriptum).

Extrait d'une lettre du pays de Vaud, du 5 septembre.

Quand M. Saladin Egerton vous peint le gouvernement bernois comme le plus propre à rendre les hommes heureux, défiez-vous de ses tableaux ; ils viennent d'un aristocrate furieux de ce que la révolution françoise lui enleve le pouvoir de s'élever au-dessus de ses concitoyens. Quand, d'un autre côté, des démocrates fougueux vous représentent les sujets de Berne comme écrasés par le plus affreux despotisme, n'ajoutez pas plus de foi à leurs paroles.

Le gouvernement bernois n'est assurément point tyrannique, l'état aisé de ses sujets en est la preuve : mais il est de ces grands corps moraux & politiques qu'on appelle nations, comme de nous autres chétifs humains ; ce qui convient à l'un agite & tourmente l'autre ; ce qui convient à l'un dans un tems ne lui suffit plus dans un âge plus avancé. Ainsi la révolution qui vient de s'opérer en Pologne, seroit le désespoir de l'Anglois, qui croiroit rétrograder. La révolution étonnante qui s'opere en France seroit le malheur du Russe, pour qui elle seroit trop précoce. Un peuple très-civilisé de-

(1) M. Saladin-Egerton ne peut pas désapprouver cette publication, puisqu'il l'a exigée d'une manière impérieuse & même menaçante, ainsi que nous sommes en état de le prouver par sa propre signature.

mande d'être conduit bien autrement qu'un peuple nouveau & encore brut. La sagesse du gouvernement consiste à suivre ce changement graduel. Voilà, je crois, en quoi le gouvernement Bernois & tous ceux de la Suisse ont manqué.

Le pays de Vaud, depuis cinquante ans, a plus gagné pour la civilisation qu'il ne l'avoit fait depuis la réformation. Le voisinage de Genève, l'affluence des étrangers & des habitans qui vont chercher fortune au-dehors pour revenir ensuite, ont produit cet effet. En s'éclairant on a vu que si le gouvernement étoit doux, il anéantiroit toute émulation. On a vu que s'il n'envahissoit pas à force ouverte les droits des peuples, il les minoit sourdement en fomentant des rivalités entre les villes, des divisions entre les villes & les campagnes; on a vu que si ce gouvernement n'écrasoit pas, il avilissoit. Les habitans ont trouvé dans des étres souvent fort au-dessous d'eux, que le fort leur envoyoit pour baillifs, des prétentions choquantes, un orgueil insultant; & si le souverain n'agissoit pas en despote, il en prenoit cependant le ton. On le remarqua sur-tout depuis l'alliance contractée avec la France sous M. de Vergennes. Estrainé alors par quelques esprits altiers, il prit une marche alarmante. La manière dont il abandonna les prudens Zuriquois pour se livrer à ce ministre brouillon & écraser les Genevois; révolta. Bientôt après la manière tranchante avec laquelle il ordonna une imposition foncière sur le bailliage de Morges pour le rétablissement d'un chemin, fit sonner le tocsin.

La petite ville de Morges, dont les citoyens ont toujours passé dans le pays pour avoir une certaine roideur dans le caractère, voulut résister & refuser l'impôt. Elle chercha à faire ce qu'elle a renouvelé depuis, à éclairer ses compatriotes sur leurs intérêts, à faire cesser ces rivalités de bourgeoisie, à les engager à se réunir pour défendre des privilèges communs. On fut sourd à ses plaintes dans le pays: on les éluda dans la capitale; on chercha même à l'intimider par des censures. Elle osa persévérer; & ce fut au milieu de cette espèce de lutte que se forma la révolution de France, qui, en donnant une certaine secousse à tous les esprits, fit sentir à la plupart des villes qu'elles avoient eu tort de laisser celle de Morges seule.

Dè-lors la plupart de ces villes firent cause commune; & pour faire sentir aux campagnes qu'elles regardoient leurs intérêts comme les leurs propres, le ministre Martin, qui ne tenoit à aucune de ces villes, ne fut pas plutôt enlevé, que ces villes unies se firent toutes entendre à Berne.

Pour cimenter cette union & se connoître mieux, on pensa à former des fêtes. C'est l'origine de ces diners, qui commencent l'année passée, & qui ont continué. Dans ces diners se sont introduits quelques jeunes gens qui peuvent avoir tenu des propos peu mesurés: mais le pays n'auroit eu garde de se livrer à ces brouillons. Nous ne sommes pas écrasés au point où vous l'étiez; il ne nous faut pas de révolution violente. La conservation de nos droits, ou les changemens nécessités par la marche du tems: voilà tout ce que l'on demande. & ce que l'on obtiendra malgré les bayonnettes & les canons dont on nous environne. Il suffit, pour en venir à bout, que le pays ait la sagesse de ne pas se laisser effrayer par ce vain appareil, par les coups d'autorité qui en sont la suite; mais qu'il s'unisse toujours de plus en plus, qu'il conserve le plus grand calme, & qu'il y joigne une fermeté respectueuse.

P. S. MM. Bosset & Lamotte, arrêtés par ordre des commissaires de Berne, sont hautement réclamés par la ville de Lausanne.

P A Y S - B A S .

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 8 septembre.

Il faut espérer que les aristocrates cesseront de croire aux

dispositions hostiles de Léopold, d'après l'avis suivant qui sort, dit-on, de la bouche du général Bender.

« A compter du premier novembre prochain, les troupes » impériales & prussiennes seront sur le pied de paix, & tous » les nouveaux corps supprimés; les compagnies seront con- » sidérablement diminuées, & l'on fera deux régimens de vé- » térans avec les vieux soldats qu'on enverra en Toscane. Les » troupes hongroises ne seront pas réduites, parce qu'on va » les employer à creuser trois grands canaux qui traverseront » toute la Hongrie. Quant à l'armée des Pays-Bas, elle » restera sur le pied où elle est, tant que la tranquillité n'y » sera point parfaite, & sa paie ne sera point diminuée, à » raison de la cherté des vivres, beaucoup plus grande dans » ce pays que dans les autres états de sa majesté ».

Il n'y a en ce moment ni aucunes troupes en marche, ni même aucun ordre donné. L'Angleterre désarme de son côté, ainsi que la Hollande, ainsi que le Danemarck. Encore un coup, on n'a gueres à craindre des émigrés qui s'agitent toujours beaucoup, allant & venant sans cesse de Bruxelles à Tournay, Ath, Spa, Coblençe & Worms.

F R A N C E .

D É P A R T E M E N T D E L' A V E I R O N .

Extrait d'une lettre de Milhaud, du 4 septembre.

Notre ville qui compte beaucoup de protestans, est une de celles où le fanatisme, excité par les prêtres réfractaires, & les autres ennemis de la constitution, a causé le plus de maux. On se rappelle qu'à l'époque du serment exigé du clergé, la populace ameutée fondit sur la maison commune, maltraita les officiers municipaux, & traîna le maire sur la place publique. M. de Bourzeis ne put échapper à la fureur de ces fanatiques qu'en faisant une espèce d'amende honorable, & en jurant de respecter les privilèges du clergé. Les bons citoyens de Milhaud viennent d'expier le crime de leurs concitoyens séduits & égarés. Le retour de M. de Bourzeis dans sa patrie, d'où il avoit été obligé de s'absenter, a été un véritable triomphe. La garde nationale, une députation de la municipalité & du district, & une foule de bons patriotes, ont été au-devant de lui, & l'ont reconduit dans sa maison. Il a reçu une couronne civique dans l'endroit même où il avoit couru le risque d'être la victime de son patriotisme. Ce qui honore encore plus M. de Bourzeis, c'est qu'il n'a pas tenu à lui de se refuser à cette juste réparation. Il ne desiroit que de voir la paix rétablie dans sa patrie, & il avoit déjà oublié les injustices de ses concitoyens.

De Paris, le 13 septembre.

S'il faut en croire des lettres de Pétersbourg, l'impératrice a donné à M. de Nassau, avant son départ, une terre considérable. Il l'a vendue, & a déclaré à Catherine qu'il en avoit employé les deniers à rendre service à un ami qui se trouvoit dans la peine. Cet ami est M. (comte) d'Artois. L'impératrice, touchée de cette générosité, a donné une autre terre plus considérable à M. de Nassau. Au reste, comme ce général est à la veille d'arriver à Paris, les doutes élevés sur la vérité de l'anecdote pourront être levés par lui-même. On ne fait pas si, en arrivant, il sera porteur de quelques pièces ou de quelques détails particuliers de l'armée de nos émigrés.

A S S E M B L É E N A T I O N A L E .

Suite du rapport fait sur les finances par M. Montesquiou.

La totalité des emprunts projetés par M. l'archevêque de Sens, s'élève à 460 millions, partagés en plusieurs années. Celui de la première

étoit de 120 millions; on avoit le choix de placer en rentes perpétuelles ou en rentes viagères. Celles-ci étoient fort avantageuses; on les avoit calculées sur le pied de onze pour cent. Le roi se rendit en personne au parlement pour faire enregistrer son édit. Le parlement se déclara incompetent pour accorder des emprunts & des impôts; il protesta contre l'enregistrement forcé, & cependant l'emprunt fut rempli.

Le ministre vit bien qu'à l'avenir il seroit toujours arrêté dans ses projets. Résolu d'écarter toutes les résistances, il conçut le plan de la cour plénière. C'étoit anéantir les parlemens: ils étoient chers alors à la France: c'étoit le seul frein qui pût arrêter le despotisme ministériel.

Le Dauphiné s'assembla, se fit écouter, & la nation commença à connaître & à étayer ses forces. L'archevêque de Sens avoit pris l'engagement de rendre public chaque année le compte des revenus & des dépenses de l'état. Il avoit tenu parole. Au commencement de 1788, ce compte avoit paru d'une forme authentique: son résultat, en mettant de côté les remboursemens, présentoit un déficit de 54 millions, & une suite d'économies qui devoient en peu d'années le faire disparaître. Les besoins de la présente année, chargés d'énormes remboursemens, y sembloient couverts par les ressources qu'on avoit préparées. La recette même surpassoit de 15 millions la dépense. L'illusion de ce compte ne dura pas longtemps, la triste vérité détruisit bientôt cet étalage fantastique. Dès le mois d'août toutes les ressources étoient épuisées, même celles de la caisse d'escompte dont on s'étoit encore permis d'abuser; & le même jour on suspendit tous les remboursemens à terme; on arrêta le paiement des anticipations sur les domaines; on donna un arrêt de surseance à la caisse d'escompte, & l'on établit des billets d'état.

Il n'existoit plus que deux ressources, les états-généraux & M. Necker. Ce ministre rentra en place; les états-généraux furent annoncés pour un terme peu éloigné, & la confiance succéda au désespoir. M. Necker trouva 400 mille livres au trésor royal, & le royaume menacé d'une disette. De nouveaux emprunts étoient impossibles; il étoit également d'augmenter les impôts. Les états-généraux que l'on regardoit comme le terme assuré de tous les malheurs, ne pouvoient être convoqués qu'après la décision de plusieurs questions importantes qui devoient en précéder la convocation. Il falloit cependant fournir, au moins jusqu'à cette époque, à la dépense publique, payer les rentiers, & s'occuper des achats de subsistances. M. Necker, à force de crédit personnel & d'économie, parvint à remplir cette tâche pénible: 25 millions empruntés pour un an à la caisse d'escompte, de petits emprunts faits aux notables, aux états de Languedoc, de Bretagne, d'Artois, quelques retards dans le paiement des rentes, lui firent atteindre le premier mai 1789. Il laissa subsister à la vérité la suspension des remboursemens & l'arrêt de surseance de la caisse d'escompte; mais il n'usa point des billets d'état, & à ce grand jour de l'ouverture des états-généraux, 58 millions en nature étoient au trésor public.

Depuis le compte de M. de Calonne, la dette étoit grossie de 200 millions d'emprunts, indépendamment de toutes les ressources ignorées; mais les retranchemens sur la dépense avoient couvert cette nouvelle charge, & la balance étoit à-peu-près la même. Le compte de 1787 présentoit un déficit de 67 millions, indépendamment de 52 millions de remboursemens. Celui de M. l'archevêque de Sens, en mettant de côté les remboursemens, présentoit un déficit de 54 millions, & M. Necker, au premier mai, reconnut un déficit de 56 millions, en ne comptant non plus aucun remboursement.

Deux impôts affreux, la gabelle & les aides, pesoient depuis plusieurs siècles sur la classe indigente, sans aucune proportion avec les facultés, puisqu'ils grevoient les premiers besoins de subsistance à-peu-près égaux pour tous les hommes. Le tabac, besoin factice, mais devenu nécessaire par l'habitude, étoit chargé de droits qui en quintuploient la valeur: il participoit ainsi au vice inhérent à la gabelle & aux aides; il venoit continuer les premiers principes d'une injuste répartition. Le cultivateur, écrasé d'avance par ces impôts indépendans de son travail & de ses récoltes, se voyoit enlever par la dîme plus du cinquième de son produit net: c'est de ce point qu'il partoît pour être assujéti à l'impôt territorial, aux vingtièmes & à l'impôt personnel. Une inégalité monstrueuse, établie en sens inverse de toutes les règles de la raison & de la morale, accordoit pour quelques-uns de ces impôts des titres d'exception à l'opulent privilégié, & réunissoit le poids de toutes les charges sur le pauvre. M. Necker avoit à la vérité, dans son premier ministère, fixé pour vingt ans le taux de la taille, & les extensions arbitraires étoient interdites; mais malgré ce bienfait, il étoit mathématiquement démontré que le moindre accroissement aux impôts ent mis le royaume en friche, puisque la moitié du produit des terres passoit au fisc, d'une manière ou d'une autre. Des vexations de tout genre, ou publiques ou secrètes; des visites domiciliaires payées par ceux chez qui elles portoient la terreur; des pièges tendus à la bonne foi & à la simplicité des faibles, des exécutions, tel étoit le fruit de notre régime fiscal & le cortège odieux de notre administration. Des loix contre nature avoient besoin d'être protégées par un code barbare, des peines atroces poursuivoient des crimes que des loix injustes avoient créés, & si le malheureux honnête échappoit à leur rigueur, le strict nécessaire restoit à peine à celui dont le

travail infatigable reproduisoit chaque année les seules, les véritables richesses. C'est à ces conditions qu'il étoit permis de respirer l'air de la France sous ces cabanes qui en couvrent la plus grande partie.

(La suite à demain).

(Présidence de M. Thouret).

Séance du lundi 12 septembre.

Les députés à la nouvelle législature arrivent de toutes parts dans la capitale: en déposant leurs noms & leurs adresses aux archives, ils ont témoigné le desir qu'ils avoient d'assister aux dernières séances de l'assemblée actuelle. M. Camus proposoit de les placer dans les tribunes; mais M. Chabroud a observé que l'amphithéâtre qui dominoit sur le côté droit étoit toujours vuide, & il a demandé qu'on en disposât en faveur des députés arrivés. M. Bouché a appuyé cette proposition; il a pensé que si l'air qu'on respiroit dans cet amphithéâtre étoit contagieux, les nouveaux venus ne manqueraient pas de le purifier. La proposition de M. Chabroud a été adoptée.

M. Goslin a paru à la tribune, où il a fait adopter un projet de décret portant suppression des alternats, à l'exception de ceux du Cantal. Après quoi un membre de la commission des assignats, a demandé qu'au lieu de fabriquer pour une somme de 160 millions d'assignats de 100 liv. & de 90 liv., &c. on fabriquat pour une pareille somme des assignats de 300 l. & de 200 liv., afin d'accélérer la fabrication: ce qui a été décrété.

M. Beauharnois a fait ensuite lecture de nouveaux brevets d'officiers, & de la nouvelle forme d'engagemens pour les soldats.

La suppression des nombreux suppôts de l'ancienne chicane est celle qui coûtera le plus au trésor public. Aujourd'hui l'assemblée a adopté un projet de décret portant liquidation des offices de procureurs. La somme montoit à 14 millions.

M. Emery a fait adopter un projet de décret sur l'organisation de la garde nationale parisienne. Cette garde sera divisée en 60 bataillons, & sera commandée alternativement chaque mois par le commandant de chaque bataillon. Une discussion s'est élevée alors sur la péition des cavaliers volontaires de la garde nationale de Paris, qui demandoient de se porter vers les frontières. M. de Noailles a observé que les hommes riches se présenteroient en foule pour entrer dans ce corps de cavalerie, & qu'on établirait le luxe & l'aristocratie des richesses dans l'armée.

M. Emery soutenoit que ceux qui combattoient son opinion étoient plus ennemis des gardes nationales que du luxe & de l'aristocratie. M. de Biron ajoutoit que si on établisoit des corps de cavalerie volontaire, on ne trouveroit bientôt plus de chevaux pour la cavalerie de l'armée. M. Chabroud répondoit à cette observation que les chevaux des volontaires étoient achetés. Enfin, après de longs débats sur l'ajournement, sur la question préalable, &c., l'assemblée a adopté le projet de décret du comité militaire, qui proposoit de former en corps de cavalerie, destiné à marcher vers les frontières, les cavaliers volontaires qui ont fait le service de la garde nationale depuis le commencement de la révolution.

Enfin l'affaire d'Avignon a été mise en discussion. M. l'abbé Maury a cherché, sous différens prétextes, à éloigner le rapport du comité diplomatique; il a demandé la poursuite des médiateurs au tribunal d'Orléans, à ses périls & risques; il avoit des choses horribles, disoit-il, à dire contre les commissaires, qu'il appelloit les commissaires exterminateurs; il arguoit de cette dénonciation, qu'on ne devoit pas entendre le rapport de M. Menou. Cependant M. Menou a pris la parole, & a fait son rapport à l'assemblée, au nom des comités diplomatique & d'Avignon.

M. de Menou a prouvé d'abord l'indépendance du peuple avignonois & comtadin, reconnu par le traité signé à Orange.

Il entre ensuite dans l'énumération des communes qui ont voté pour la France, & de celles qui ont voté pour le pape : 61 ont émis leur vœu pour la réunion; 19 pour le pape. Dix-sept n'ont pas émis de vœu; & elles l'avoient déjà émis en faveur de la réunion. Le nombre des habitans qui desirerent la réunion excède le nombre de ceux qui ont voté pour le pape, de 60 mille. Le vœu a été par-tout libre, solennel & légal.

M. de Menou a fini par rappeler à l'assemblée les raisons d'intérêt qui devoient engager la France à recevoir dans son sein un peuple qu'y appelloit déjà la justice & l'humanité. Il a fait envisager le Comtat & la ville d'Avignon comme un foyer de contre-révolution & de guerres civiles, s'ils restoit étrangers à la nation françoise. Considérant donc que l'intérêt de la France, & celui d'Avignon & du Comtat, joint aux vœux du peuple avignonois & comtadin, sollicitoient une prompte réunion, il a proposé de décréter que désormais la ville d'Avignon & le Comtat feroient partie intégrante de l'empire françois.

M. Malouet ne vouloit pas porter sa décision sans connoître l'avis des ministres; mais M. d'André lui a répondu qu'il ne s'agissoit point ici d'une négociation ou d'un traité de paix & de guerre. M. l'abbé Maury avoit déjà commencé son opinion lorsqu'il a été interrompu par M. Despréménil, qui demandoit à déposer sur le bureau une déclaration signée de plusieurs de ses collègues du côté droit. Cette motion a été faite si à propos qu'on a cru que M. Despréménil étoit dans une crise de magnétisme, & on a passé à l'ordre du jour, malgré la violente agitation de quelques groupes répandus çà & là, dans la solitude de la partie droite, qui menaçoient le président.

Enfin le dénonciateur des commissaires a repris son discours : il s'est fait d'abord des trois questions sur les médiateurs; qu'ont-ils dû faire? qu'ont-ils fait? Comment se sont-ils conduits? Il les a accusés de s'être rendu coupables de brigandage & de violence.... Les officiers municipaux, disoit-il ensuite, sont venus déposer les vœux d'Avignon. Savez-vous comment ils sont sortis d'Avignon? déguisés en hussards pour n'être pas poursuivis par le peuple. Après s'être caché trois jours chez les commissaires, ils sont partis ainsi, & ils sont venus vous parler de la liberté des avignonois.

L'abbé Maury a reproché aux commissaires médiateurs d'avoir accueilli les brigands de l'armée, & sur-tout le coupe-tête Jourdan; il a assuré que ceux qui composoient l'armée avignonoise, portoient sur leur cocarde ces mots : *Braves brigands d'Avignon.* — Oui, sans les commissaires, la paix seroit rétablie depuis deux mois dans le malheureux pays du Comtat; plus de 12 mille hommes étoient prêts à fondre en armes sur l'armée avignonoise, & à l'exterminer.... Les commissaires envoyés pour faire mettre bas les armes, désarmèrent les Comtadins, & laisserent les armes aux brigands de l'armée, en disant à ceux qui réclamoient contre cette injustice : Les armes ne vont pas bien dans vos mains; mais elles sont bien dans les leurs. La preuve en est; ajoutoit l'orateur, dans le désordre d'Avignon.... L'abbé Mulot, & je le prouverai à Orléans, a tenu ce propos à un officier municipal de cette ville.

M. Maury a dit ensuite que l'ass. élect. dont les commissaires avoient protégé les délibérations, avoit fini par décréter l'un d'eux. Voici le décret, disoit-il; & ce décret prétendu portoit seulement que les observations des commissaires avoient été rejetées, & il n'étoit nullement question de l'abbé Mulot. Un des plus grands torts que l'orateur trouvoit aux commissaires, c'étoit d'avoir professé l'amour de la constitution. Qu'ils ai-

ment la constitution françoise, cela est naturel, ils sont françois; mais pourquoi s'en déclarent-ils les missionnaires?

Le défenseur des droits du pape a cité plusieurs faits peu vraisemblables, pour jeter le blâme sur la conduite des commissaires. Il a reproché à M. Verninac de s'être fait nommer président du club de la constitution à Avignon: il a soutenu que M. Mulot avoit dans le Comtat bien d'autres ennemis à craindre que ses créanciers, & qu'il avoit été obligé de s'enfuir.

A chaque phrase de l'abbé Maury, on croit à la fausseté, à la calomnie; & toujours il énonçoit des faits plus invraisemblables. Cette scene a duré plus de deux heures. Enfin, M. Lavigne & quelques autres membres ont demandé qu'il fût tenu de déposer ses dénonciations sur le bureau, avec sa signature, demain matin à l'ouverture de la séance. Cette motion a été décrétée; & la séance a été levée.

Paiement des six premiers mois 1791. Lettre G.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Table with exchange rates for Amsterdam, Cadix, Hamburg, Genes, Londres, Livourne, Madrid, and Lyon.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 12 Septembre 1791.

Table of public effects including interest rates and bond prices for various locations like Calcutta and Indes.

CONTRATS.

Table of interest rates for different classes of contracts.

SPECTACLES.

Académie de Musique. Théâtre Italien. Théâtre François. Théâtre de Mlle Montanier. Ambigu-Comique. Théâtre de Moliere.